

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-050**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	10
votants	10 + 5 pouvoirs
pour	15

L'an deux mil vingt-six, le mardi vingt-huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juillet 2026

PRESENTS : Mr BERTON – Mme MORICEAU - Mr HAUTBOIS – Mme LEMOINE – Mr HAMON - Mr BELLEIL – Mme BOSSARD – Mr PEU – Mr JAHENY – Mme GUINARD

ABSENTS : Mme CHOQUET a donné procuration à Mme MORICEAU

Mme GAGEOT a donné procuration à Mr HAUTBOIS

Mr MONVOISIN a donné procuration à Mr JAHÉNY

Mr CHIFFOLEAU a donné procuration à Mr BELLEIL

Mme MEROT a donné procuration à Mme LEMOINE

Mme MORICEAU a été élue secrétaire

Objet : Avis du Conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de continuité et d'évolution des activités de valorisation et de traitement des déchets sur le site Ecopôle de la Dominelais

Vu le Code de l'environnement, notamment les dispositions relatives à la participation du public et aux enquêtes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20260626-AP en date du 26 juin 2026, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande présentée par la société Séché Eco Industries en vue de créer un nouveau Centre de Tri Haute Performance (CTHP), d'augmenter la capacité de tri-valorisation matière des mâchefers d'incinération et de pérenniser le traitement des déchets non valorisables au sein du centre de stockage actuel sur la commune de la Dominelais ;

Vu le dossier d'enquête publique mis à la disposition du public ;

Considérant que le projet concerne un site implanté sur le territoire communal et qu'il est susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement, le cadre de vie, les déplacements, la sécurité, les nuisances et le développement économique local ;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier ;

Envoyé en préfecture le 29/07/2026

Reçu en préfecture le 29/07/2026

Publié le

ID : 035-213500986-20260728-2026050-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet,

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet dans le cadre de l'enquête publique et annexée, le cas échéant, au registre d'enquête.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que devant.

Le Maire,

Jean-Éric BERTON

